





Publié le : 26/11/21 Certifié exécutoire le : 26/11/21  Le Maire par délégation  Alexandra TELLO	Déposé en préfecture le : 26/11/21 Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20211101-77947-AI-1-1
---	---

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf : AP/AP

JURIDIQUE - Conseils Juridiques - SCIC - Divers démarches - EARVIN and LEW Avocats

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22 en date du 21 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

VU la délibération du 06 février 2021, autorisant la création d'une SCIC Béziers Sport Développement ;

VU la facture n°21316 du 4 novembre 2021 du cabinet EARVIN and LEW, d'un montant de 7 375,03€ TTC (sept mille trois cent soixante-quinze euros et trois centimes), pour la réalisation de divers actes en lien avec la création de cette société.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'arrêter le montant des honoraires dus au Cabinet EARVIN and LEW à la somme de 7 375,03€ TTC au titre de la facture n°21316 du 4 novembre 2021,

ARTICLE 2 : de régler cette somme au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 26/11/2021

Robert MENARD

